



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : FINANCES

- 1) Budget primitif 2024
- D/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_01D-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 1

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	7
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 1

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

1) Budget primitif 2024

D/ Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1, L.2312-2, L.2336-3, L.2224-5 et suivants,

vu l'instruction M22 sur la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

vu sa délibération du 9 juillet 2020 adoptant les modalités de vote du budget notamment le principe du vote du budget par nature,

vu sa délibération du 8 février 2024 prenant acte du débat relatif aux orientations budgétaires 2024,

vu le projet du budget primitif 2024 et ses annexes présentés par le Maire,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe du centre médico-psycho pédagogique de l'exercice 2024, ci-annexé.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2024 du budget annexe du centre médico-psycho pédagogique.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 12/04/2024